



## Règlement du concours

### Edition 2022

#### COMPOSER AVEC LE VIVANT

#### **Quand l'architecture emprunte à la Nature pour construire durablement**

Le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt, avec le soutien de l'ENSA-Paris Val de Seine, organise la quatrième édition du concours d'idées Archi'bois ouvert aux étudiants **inscrits au titre de l'année universitaire 2021-2022 dans une école française ou ressortissante d'un pays francophone et délivrant le diplôme d'État d'Architecte et/ou école de paysagisme et/ou école d'ingénieurs.**

Cette initiative a pour objectif de faire connaître et promouvoir les potentialités du bois comme matériau de construction.

Le concours Archi'bois incite les étudiants en architecture, paysagisme et ingénieurs à découvrir l'histoire du bois, à identifier ses particularités, ses utilisations, ses aspects, son entretien, sa pérennité, son recyclage. Il les encourage à en concevoir l'usage dans les domaines contemporains de l'architecture et de l'aménagement territorial. Il a également pour vocation d'ouvrir la réflexion sur la ressource bois et de développer la connaissance de la filière bois.

La pleine connaissance des qualités spécifiques du bois (matériau résistant et durable) permet non seulement de développer un nouveau vocabulaire architectural mais aussi de répondre pleinement aux enjeux du développement durable et de la gestion des ressources énergétiques.

#### **1- Thématique**

**Pour sa quatrième édition, le concours Archi'bois invite les étudiants à travailler sur le thème de la bio-inspiration.**

Face aux enjeux de l'empreinte de la vie humaine sur la Terre et de ses multiples conséquences en termes de bouleversement des grands équilibres naturels, le secteur du bâtiment est confronté à un besoin majeur d'innovation. Plus spécifiquement, **la conception architecturale bio-inspirée pourrait répondre aux enjeux environnementaux actuels.** Cette 4<sup>ème</sup> édition du concours Archi'bois offre ainsi l'opportunité de composer avec le vivant - morphologie, matériaux, gestion des énergies, de l'eau, protections, etc. - pour imaginer une **structure durable conçue principalement à partir des potentialités qu'offre le matériau bois et en cohérence avec les ressources locales.**

Si les architectes se sont toujours inspirés de la nature, on peut toutefois distinguer une bio-inspiration à visée essentiellement esthétique ou symbolique d'une bio-inspiration dont l'objectif est la durabilité : **la 4<sup>ème</sup> édition du concours Archi'bois s'inscrit dans cet objectif de pertinence/performance environnementale.**

Les espèces animales et végétales savent mettre en place des stratégies pour s'adapter harmonieusement à leur environnement et ces transformations parviennent à former un écosystème durable. Les progrès techniques d'observation à très petite échelle permettent aujourd'hui d'avoir une connaissance plus approfondie du fonctionnement des milieux naturels et offrent une source de connaissance à l'architecte, l'invitant à puiser aux multiples sources d'inspiration que lui présente la nature : **formes, matériaux et écosystèmes.**

Appliqués à l'architecture, les processus de conception biomimétique pointent trois lignes directrices :

- **Composition organique** : reproduction d'un être spécifique (plante, animal), et dont la forme peut être imitée dans son intégralité ou en partie.
- **Composition comportementale** : reproduction d'une dimension fonctionnelle pouvant traduire un aspect du comportement de l'organisme ou l'ensemble de son comportement, y compris sa relation avec le contexte au sens large.
- **Composition écosystémique** : il s'agit de comprendre et mettre en place les interactions diverses entre espèces qui engendrent des services vitaux et rendent les écosystèmes durables, fonctionnels et résilients face aux changements.

Le biomimétisme a ainsi un impact significatif dans le champ de l'architecture, où il peut conduire à des innovations pour concevoir un environnement bâti plus durable et plus résilient.

**L'étudiant ou l'équipe d'étudiants, est libre de choisir le type de programme qu'il présentera : habitat, lieu de travail, équipement culturel, sportif, projet tertiaire ou commercial, etc.**

## **2- Bois, matériaux et ressources du projet architectural**

Par ses nombreuses propriétés intrinsèques - légèreté des structures, modularité des assemblages, réemploi, durabilité, rapidité de mise en œuvre, préfabrication, formage - le bois est un matériau aux performances remarquables. Archi'bois accorde une place importante à la réflexion sur la ressource bois dans la mesure où en tant que matériau durable et renouvelable il répond à des enjeux écologiques majeurs.

Pour l'ensemble des ressources mobilisées, les projets devront prendre en considération la notion de proximité et de circuits courts et d'économie de matière.

L'usage et le choix du bois devront être argumentés d'un point de vue architectural, structurel et territorial. Le choix des essences, la pleine connaissance de la provenance et des caractéristiques des bois utilisés ainsi que leur pertinence au regard du projet devront être développés. Il sera également pertinent de préciser les scénarios envisagés pour l'approvisionnement en ressources locales : exploitations, essences, scieries, savoir-faire et mise en œuvre...

La cohérence du choix des autres matériaux intégrés au projet sera argumentée vis-à-vis du contexte spatial et géographique de l'ouvrage et sera également un critère d'évaluation pour le Jury.

Une note explicative de la démarche architecturale adoptée et du processus de conception devra étayer l'usage du bois sous ses différentes formes et son association avec d'autres matériaux, sur le plan technique et esthétique.

### **3- Phases de sélection**

La sélection des lauréats se réalise en deux phases successives :

**La première phase** s'adresse à tous les candidats voulant participer au concours. Chaque dossier complet fera l'objet d'un examen par un Comité Technique puis sera soumis au Jury qui sélectionnera dix candidats (individuel ou équipe) pour la finale.

**La seconde phase (Finale)** se déroulera sur une journée et permettra aux dix candidats sélectionnés par le Jury de défendre leur projet accompagné d'une maquette devant le Jury puis d'assister à la cérémonie de remise des prix. La date retenue pour la Finale est fixée au jeudi 19 Mai 2022 à Paris.

### **4- Formats et éléments de rendu**

Seuls les documents rendus aux formats PDF A0 (en format d'impression), PDF A3 de **5 pages maximum** (en format d'impression pour le livret), dans les délais réglementaires valideront la soumission du projet.

Archi'bois étant un concours francophones, les projets déposés par les candidats seront rédigés en langue française.

La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

« FORMAT-NOM DU PROJET-prénomNOM ». Exemple : « A3-FLEXIMODUL- JeanDURANT » ;

Le projet déposé devra comprendre :

**2 PDF de format A0 verticaux.** Ces panneaux comporteront à minima les éléments suivants :

- Une note de présentation du projet en maximum 500 mots
- Un cartouche en haut à droite comportant : le numéro de planches, le titre.
- Une étude environnementale (climatologie, géomorphologie, etc.) schémas conceptuels, présentation de la démarche architecturale d'utilisation du bois (identification des référents)
- En bas du A0 1 : Un plan de situation 1/2000, **le Nord en haut**
- En bas du A0 1 : *Un plan masse, toitures 1/200 ou 1/500 en bas du A01, emprise maxi inférieure à A3 le Nord en haut*
- Au milieu des A0 : 3 ou 4 coupes au 1/200 ou 1/250 (pas de façades : ce sera visible dans les perspectives et coupes)
- En bas des A0 : Un plan RC au 1/250, d'autres plans peuvent être proposés au 1/500 (indiquant le Nord en haut de page)

- 1 détail coupe/façade architectural au 1/20 et des **schémas** (l'association avec l'ensemble des matériaux constitutifs de l'ouvrage, les réponses aux contraintes thermiques et énergétiques, les choix techniques et esthétiques).
- Trois perspectives, **sans déformation** (les verticales restent des verticales) en haut des panneaux A0 :
  - A0 1 : Une vue d'ensemble permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité (format A3 paysage ou un peu inférieur)
  - A0 1 : Une vue extérieure vue du piéton (format A3 paysage ou un peu inférieur)
  - A0 2 : Une vue intérieure illustrant la spatialité du projet.

Ces 2 PDF au format **A0** seront imprimés sous forme de panneaux verticaux qui seront présentés au Jury lors de la Finale du concours. L'organisation du concours se chargera de l'impression et de l'acheminement sur le lieu de la finale.

**1 livret PDF de format A3 vertical** qui sera imprimé par l'organisation du concours pour la Finale.

- Le livret comportera un texte décrivant le projet architectural et la démarche.
- Le livret de **5 pages maximum** comportera un nombre de signes compris **entre 7000 et 9000 caractères espaces inclus**. Il respectera le code typographique suivant :

**Titres :**

Calibri bold 36

**Sous-titres et inter-titres :**

Verdana pro light 24 bold

**Corps des textes :**

Calibri 14

Légendes et commentaires en marge :

Univers Condensed

11

Prévoir impérativement un blanc tournant de 1,5 cm pour l'impression et la reliure.

**La présentation d'une maquette du projet est obligatoire pour la seconde phase.**

La maquette réalisée par les étudiants sélectionnés pour la finale devra être à **l'échelle 1/250**. **Des maquettes d'études évocatrices du processus de conception pourront être jointes, échelle 1/1000 et 1/500**. La maquette présentée devra permettre de comprendre l'intégration du projet dans son contexte et la matérialité du projet. Les organisateurs du concours se réservent la possibilité de conserver ces maquettes à l'issue du concours pour les présenter lors d'expositions éventuelles. Elles seront, dans la mesure du possible, restituées au candidat dans les mois suivant la fin du concours ou de l'exposition. La maquette devra impérativement être protégée dans une boîte d'emballage (caisse bois ou carton avec poignées de transport) réutilisable ensuite pour le transport. Sur l'emballage, devront figurer : prénom, nom et adresse du candidat et appellation du projet.

## **5- Conditions d'inscription**

Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits en Licence 1, Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2, HMONP dans :

- une école supérieure délivrant le diplôme d'état d'architecte ;
- une école de paysage
- une école d'ingénieurs
- située en France ou dans un pays francophone.

**Le projet peut être déposé de manière individuelle ou en groupe de 4 étudiants maximum.** Les étudiants inscrits en Licence 1 ou en HMONP pourront faire partie d'un groupe comportant au minimum un étudiant référent inscrit en licence 3, Master 1 ou Master 2.

**Le jury invite les étudiants à construire des équipes mixtes et pluridisciplinaires.**

Sur demande argumentée adressée à [archibois@fonds-archimbaud.org](mailto:archibois@fonds-archimbaud.org), les organisateurs du concours peuvent à titre exceptionnel et dérogatoire, accorder le droit de concourir à un(e) candidat(e) inscrit dans un cursus d'apprentissage non envisagé explicitement par le règlement mais cohérent avec l'objet et l'esprit du concours.

## **6- Inscriptions et rendu des projets**

Les inscriptions et les rendus de projets se feront exclusivement sur la plateforme dédiée de gestion des candidatures en ligne, accessible depuis le site du concours : <https://www.concours-archibois.com/>

## **7- Calendrier**

- Date limite de rendu des projets / clôture des candidatures : **6 mars 2022**
- Délibération première phase et annonce des projets finalistes : **20 Avril 2022**
- Soutenance des finalistes, délibération du jury et soirée de remise des prix : **19 mai 2022**

La date limite pour les questions est fixée au 1<sup>er</sup> février 2022.

## **8- Jury et résultats**

### **Composition du jury :**

Le jury sera impliqué lors des deux phases du concours.

Le jury d'Archi'bois 2022 sera présidé par Anouk Legendre, Directrice associée de l'agence d'architecture XTU.

La liste de tous les membres du jury sera diffusée sur le site internet du concours.

### **Désignation des projets nominés, puis lauréats :**

Le jury est souverain dans son choix et apprécie la conformité de l'ensemble des propositions au présent règlement. Il évalue l'intérêt des projets en fonction des critères définis ci-dessous.

**Critères d'évaluation :**

Le jury examine les projets sur la base du cahier des charges défini par le présent règlement ainsi que sur les critères suivants :

- Qualité architecturale
- Cohérence et mise en évidence contextuelle du choix du matériau bois : intégration dans le site, utilisation judicieuse du bois
- Explorations des possibilités du bois : performances / matière / épaisseur / texture / couleur / formes
- Approche structurelle, pensée constructive
- Démarche environnementale
- Innovation
- Qualité et cohérence du rendu et, le cas échéant, de la maquette

À l'issue de la procédure, le jury désigne à la majorité les 3 projets lauréats et, si pertinent, une mention spéciale du jury.

**Proclamation des résultats :**

La proclamation des résultats et la cérémonie de remise des prix se déroulent le jour de la Finale.

**Récompenses :**

Les prix suivants sont remis aux lauréats par virement bancaire :

- 1er prix : 5000 €
- 2e prix : 4000 €
- 3e prix : 3000 €

En cas de projets présentés par une équipe, le virement sera réalisé au candidat enregistré comme porteur du projet sur la plateforme de gestion des candidatures : il lui incombe de reverser la somme perçue, à part égale, à chaque membre de l'équipe.

**Expositions des projets finalistes**

Les projets nominés pour la deuxième phase du concours pourront faire l'objet d'une exposition ultérieure au sein des locaux de l'ENSA-Paris Val de Seine ou lors de tout autre événement d'intérêt au regard de la thématique du concours.

L'inscription au concours implique l'acceptation de l'utilisation le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt et par l'ENSA-PVS, à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit, d'une part des projets présentés (documents, photos, maquettes...) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises au cours de la présentation des projets.

Tant l'ENSA-PVS que le Fonds Archimbaud ne pourra en revanche être tenu responsable des photos ou vidéos prises par les participants eux-mêmes avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSA PVS ou par le Fonds Archimbaud sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSA-PVS et le Fonds Archimbaud à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données le concernant en

adressant un courrier et en justifiant de leur identité à « Fonds de dotation ARCHIMBAUD, 7 Chemin de Dare – 79 170 Secondigné-sur-Belle.

### **9- Questions**

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à [questions-archibois@fonds-archimbaud.org](mailto:questions-archibois@fonds-archimbaud.org)

### **10- Organismes du concours**

Le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt a été créé en 2016 par Jean-Pascal Archimbaud et ses trois enfants. Le Fonds Archimbaud est l'un des premiers fonds actionnaires français. Il a pour vocation de devenir l'actionnaire majoritaire de l'entreprise et s'inscrit également dans une dynamique d'innovation sociale avec un double objectif d'impact social et environnemental. Le Fonds soutient des projets autour du bois (création, recherche et agroforesterie) visant à (re)tisser le lien entre l'homme et la forêt.

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture et de la communication, et du ministère de l'Éducation Nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300 personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Diderot et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13e) l'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel, Grand Prix national de l'architecture en 2010.

*MAJ le 25-10-2021*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX